

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 24 juillet 2012

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le vingt-quatrième jour de juillet deux mille douze (2012) à 19h00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	absent
Carol Jean #6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19h00, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous reçu l'avis de convocation selon la loi.

Madame Ghislaine Daris, mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

2012-07-210.2 MDDEP- Modification du certificat d'autorisation

Suite à des travaux supplémentaires requis pour le fonctionnement des bassins aérés, il est nécessaire de demander une modification du certificat d'autorisation émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Attendu que la firme d'ingénieurs Roche Ltée nous a proposé une solution pour faciliter l'opération des ouvrages des bassins aérés par le personnel de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité accepte que cette solution soit exécutée aux bassins aérés;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la firme Roche Ltée à demander au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la modification du certificat d'autorisation déjà émis à la municipalité le 7 juin 2011 pour l'exécution des travaux tel que décrit au feuillet C5-A de 12.

2012-07-211.3 Signature –cautionnement Journal Epik

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a accepté de cautionner le journal Epik pour la publication du volume « Découvrir Cacouna »;

Attendu que la caution représente un montant maximum de 6000\$;

Attendu que l'institution financière demande une signature pour le cautionnement;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise mesdames Ghislaine Daris, mairesse et Madeleine Lévesque, directrice générale à signer le cautionnement tel qu'indiqué dans la présente résolution.

2012-07-212.4 Municipalité de Saint-Modeste-échange de route

-Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la résolution de la Municipalité de Saint-Modeste demandant l'échange de route à la charge du Ministère des Transports du Québec avec une route à la charge de la municipalité;

- **Attendu** que cet échange de route avait été fait avant l'ouverture de la voie de contournement sur la route 291;

- **Attendu** que le conseil de la Municipalité de Cacouna est concerné par cet échange sur la route de l'église entre la route 191 et la cote du reste;

- **Attendu** que la Municipalité de Cacouna n'entretient pas la route de l'église car elle est à la charge du Ministère des Transports;

- **Attendu** que le tronçon concerné par notre municipalité est d'une longueur de ± 1,81 kilomètres qui deviendrait à la charge complète de la municipalité sans aucune compensation;

-En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna n'a aucun intérêt, ni avantage à reprendre la route de l'Église entre la route 191 et la cote du reste.

5. Lot- 2

Aucun dossier à suivre

6. Lot-3

Aucun dossier à suivre

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-07-213.8 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 19 h 30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit
close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
